

Rapport de la Commission concernant le préavis 3/2020

La Commission composée de :

Ludovic Jaugey, Raymond Lambelet, René Parrat, Joseph Vanderweckene et Sébastien Fabre, Président, s'est réunie trois fois, dont deux fois avec la Municipalité et une fois avec Mme la Boursière.

Explication du préavis :

Lors de la votation du 21 juin 2017, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 3'000'000.00 à la Municipalité pour la construction du bâtiment polyvalent et l'équipement du tennis.

Ce crédit de CHF 3'000'000.00 était appelé à couvrir le coût de construction de tous les ouvrages. Il comprenait le financement de la commune, plus d'éventuels apports extérieurs dont le montant total était inconnu.

Dans la réalité, le coût de construction s'est élevé à CHF 3'489'412,35. La commune a pu bénéficier d'apports financiers extérieurs qui se sont montés à CHF 525'468,95 (tennis-club, paratonnerre, fond du sport vaudois), tant et si bien que le coût net total de la construction pour la commune s'est élevé à CHF 2'963'943,40 et reste en deçà du crédit de construction alloué par le Conseil communal le 21 juin 2017. L'emprunt demandé de CHF 2'000'000.- s'est avéré suffisant.

Il faut rappeler que cet investissement est à caractère social et ne constitue nullement un placement financier.

Cet ouvrage répond aux objectifs du projet et à la finalité du projet.

Examen des plus-values :

La Commission a examiné les différentes modifications qui augmentent la valeur, le confort et la fonctionnalité du projet. Elle adhère à ces choix.

Le projet s'est développé en cours d'exécution et la Commission s'est assurée, par diverses questions, du bien-fondé des améliorations et des processus décisionnels (appels et dépôts d'offres complémentaires, décisions d'adjudications, commandes et validation par la Municipalité et permis de construire). La Commission s'est assurée que les modifications ont fait l'objet d'une autorisation de construction.

Les coûts initiaux du projet se sont révélés, dans plusieurs cas, insuffisamment développés au départ, ce qui a entraîné les augmentations mentionnées.

La Municipalité, à notre demande, a fourni les documents nécessaires à la compréhension du sujet.

Il est à relerver que le crédit a été octroyé sur la base d'un devis estimatif ; c'est à dire que le projet n'était pas complètement abouti pour cerner le coût prévisible de l'ouvrage.

Les plus-values s'avèrent donc essentiellement être le fruit de cette naturelle évolution et ne peuvent donc pas être considérées comme des imprévus, mais plutôt comme une consolidation du dossier.

A noter que le devis estimatif prévoyait une réserve de CHF 20'000.00 pour les « divers et imprévus ».

La Commission s'est assurée que l'ouvrage défini et financé est achevé, ne préjugant pas d'éventuelles évolutions ultérieures.

Conclusions :

En conséquence de ce qui précède, la Commission propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- Vu le préavis municipal N° 3/2020 du 18 mai 2020 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'accepter le dépassement du coût de construction s'élevant à CHF 525'468,95, ce qui porte le coût total brut de construction à CHF 3'489'412,35.
2. De prendre acte que le coût final de la construction reste pour, la bourse communale, compte tenu des apports extérieurs, en deçà du crédit d'investissement adopté le 21 juin 2017, selon préavis 7/2017.
3. De prendre acte que le financement a été assuré par un emprunt de CHF 2'000'000.00 conformément à la décision du 21 juin 2017, par les apports extérieurs et la trésorerie communale courante tels que décrits dans les préavis 7/2017 et 3/2020.
4. Qu'il n'y donc pas lieu d'accorder un crédit supplémentaire, compte tenu que le coût net de la construction s'élève, pour la commune, à CHF 2'963'946.30.
5. D'accepter l'amortissement du crédit qui passe de CHF 91'000.00 (montant indiqué dans le préavis numéro 7/2017) à CHF 89'900.00.

Vufflens-la-Ville, le 17 juin 2020.

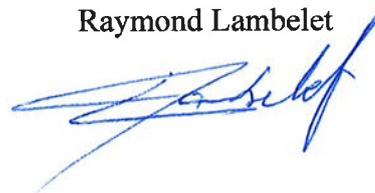
Sébastien Fabre



Ludovic Jaugey



Raymond Lambelet



René Parrat



Joseph Vanderweckene

